



MISE À JOUR DES CONSIGNES : COVID-19

À L'ATTENTION DES PARENTS
D'ÉLÈVE DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

1. À quel moment mon enfant doit-il passer un test de dépistage ?

Faire dépister votre enfant sans attendre 24 heures s'il présente :

UN symptôme parmi les suivants :

- Fièvre ≥38,1 °C (T° buccale)
- Perte d'odorat soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans perte de goût
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou nez bouché de cause inconnue



DEUX symptômes parmi les suivants :

- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Douleur abdominale (mal de ventre)
- Diarrhée

OU

Attendre 24 heures si votre enfant présente UN SEUL des symptômes suivants :

- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Douleur abdominale (mal de ventre)
- Diarrhée



Si après 24 heures le symptôme est toujours présent ou si l'enfant présente un symptôme supplémentaire, un test de dépistage est requis.

Consultez [l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#) sur le site officiel du gouvernement du Québec et prenez rendez-vous pour un test de dépistage.

2. Nouveauté : isolement des contacts domiciliaires lorsqu'une personne présente des symptômes compatibles à la COVID-19 qui requièrent un test de dépistage (voir liste ci-haut)

NOUVEAUTÉ

Si mon enfant présente des symptômes compatibles à la COVID-19 et est en attente d'un test ou d'un résultat de test de dépistage de la COVID-19, les autres membres du domicile doivent-ils s'isoler ?

- Oui. Lorsqu'une personne **symptomatique** est en attente d'un test ou d'un résultat de test, les personnes de son domicile doivent aussi demeurer en isolement jusqu'à l'obtention du résultat.

Raison: plus de 40% des contacts domiciliaires deviennent des cas positifs.

NOUVEAUTÉ

Si mon enfant présente des symptômes compatibles avec la COVID-19, mais je décide de ne pas faire tester mon enfant, combien de temps doit-il s'isoler ?

- Dans ce cas, votre enfant sera considéré comme un « cas clinique à la COVID-19¹ ». Il devra rester en isolement pour une période de 10 jours depuis l'apparition des symptômes ET jusqu'à leur disparition. Durant cette période, votre enfant ne pourra pas se présenter à l'école, y compris au service de garde en milieu scolaire.
- De plus, les personnes qui vivent sous le même toit devront aussi s'isoler au moins 14 jours et faire l'autosurveillance de leurs symptômes.

3. Rappel : consignes pour l'isolement des contacts en milieu scolaire

Si votre enfant est identifié comme un contact à risque modéré ou élevé (exemple : il y a un cas de COVID-19 dans le même groupe-classe que votre enfant) :

- Les parents des élèves ayant eu un contact à risque modéré ou élevé avec la personne atteinte de la COVID-19 recevront **une lettre de la santé publique envoyée par l'école** leur indiquant que leur enfant a été en contact avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19;
- Dès la réception de la lettre, il est important de **garder votre enfant à la maison** et de prendre rendez-vous pour un test de dépistage;
- Un isolement préventif sera demandé à votre enfant;
- Si une 2^e personne du groupe-classe devenait positive à la COVID-19, la santé publique assurerait un suivi auprès des parents du groupe-classe;
- Si un enfant ne présente pas de symptôme, il n'est pas nécessaire qu'il soit isolé des autres membres de la famille.